
Une difficile avancée vers la paix en République démocratique du Congo : quel rôle pour le Canada?

Sommaire

Le conflit qui s'est déroulé en République Démocratique du Congo de 1996 à 2003 a été le plus meurtrier depuis la deuxième guerre mondiale. Bien que le conflit soit terminé, la violence et l'insécurité caractérisent toujours l'Est de la RDC : elles sont alimentées par la compétition pour le contrôle du commerce de plusieurs minerais. Les affrontements pour le contrôle de ces minerais provoquent des violations parmi les plus graves des droits de la personne.

Contexte

Le conflit a débuté en 1996 lorsqu'une coalition de pays voisins a entrepris de démanteler les camps de réfugiés rwandais situés à leurs frontières. Une fois en territoire congolais les troupes rwandaises (l'Alliance des Forces démocratiques de libération du Rwanda – FDLR) et ougandaises ont créé et soutenu une rébellion congolaise pour renverser le président Mobutu. En 1998, un nouvel épisode de la guerre s'est ouvert quand le président Laurent Désiré Kabila a exigé de ses anciens alliés de quitter le territoire du Congo. Bien que le génocide rwandais ait favorisé l'éclatement du conflit, ses racines se trouvent dans la dégénérescence du régime de Mobutu Sese Seko dont les dirigeants ont exploité le pays à leurs seules fins personnelles.

Le coût humain de ce conflit a été renversant. Plus de 5,4 millions de personnes sont mortes. La plupart de ces morts ne résultent pas directement de la violence causée par le conflit, mais plutôt des conditions d'appauvrissement qui accompagnent les conflits, tels que les maladies (diarrhée, paludisme, pneumonie et choléra) et la malnutrition. Les enfants constituent un peu moins de la moitié des mortsⁱ. Aujourd'hui encore, près de deux millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays (PDIP), la grande majorité à l'Est du pays, et environ 500 000 réfugiés congolais ont trouvé asile dans les pays voisins.ⁱⁱ La violence fondée sur le sexe est répandue, notamment les violences sexuelles contre les femmes et les filles. Récemment, la RDC a été surnommée « capitale mondiale du viol » par Margot Wallström, une haute fonctionnaire de l'ONUⁱⁱⁱ.

Officiellement, le conflit a pris fin en 2003, mais plusieurs groupes rebelles et des milices poursuivent les combats contre les forces gouvernementales dans la partie orientale du pays. Alors que le conflit émanait à l'origine de considérations politiques, ethniques et sécuritaires, il a évolué avec le temps parce que « ... l'exploitation des ressources naturelles est devenue de plus en plus attrayante, non seulement parce qu'elle a permis à

ces groupes de financer leurs efforts de guerre, mais aussi parce qu'elle a été pour un grand nombre de responsables politico-militaires le moyen de s'enrichir sur le plan personnel. Les ressources naturelles sont donc graduellement devenues un élément moteur de la guerre.»^{iv}

Enjeux importants

Le contexte politique : l'instabilité et l'insécurité perdurent

En dépit des trois accords négociés entre les parties principales (différentes milices et le gouvernement) entre 2007 et 2009^v et le rapprochement entre la RDC et le gouvernement rwandais au cours des deux dernières années, l'Est de la RDC demeure ravagé par le conflit. Les principales raisons en sont la mise en œuvre bâclée de ces accords et l'échec partiel des campagnes militaires conjointes Rwanda-Congo contre le groupe rebelle hutu, le FDLR. L'intégration des miliciens du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDP) et des autres groupes mai-mai au sein des appareils militaires et politiques congolais a été plus formelle que réelle, ces groupes ayant conservé leur ligne de commandement parallèle. L'Armée de résistance du Seigneur, venue de l'Ouganda pour se réfugier en Province Orientale continue de faire des ravages et les opérations militaires conjointes RDC-Ouganda n'ont aucunement résolu le problème.^{vi}

Les litiges concernant l'occupation des terres entre les occupants actuels et les « retournés », certains à la citoyenneté incertaine et soupçonnés d'être originaires de pays voisins, sont nombreux et contribuent à l'aggravation des tensions, au Nord-Kivu notamment. Les institutions régionales telles que la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL) pourraient, à long terme, jouer un rôle significatif dans le rétablissement de la paix.

Les élections

Les élections à tous les paliers sont prévues à partir de novembre 2011 pour se terminer en août 2013. Mais déjà des décisions politiques et certains événements amènent une remise en question de la transparence et de la liberté du processus. La composition de la Commission électorale indépendante (CENI) (4 pour la majorité, 3 pour l'opposition) en fait une institution hautement partisane. La révision constitutionnelle, en janvier dernier, établissant l'élection au poste de président par un seul tour de scrutin, adoptée sans débat à quelques mois des premières échéances, a été interprétée comme une manœuvre de la majorité parlementaire pour contrôler à son profit le prochain scrutin. Des partis de l'opposition ont été empêchés de tenir des assemblées publiques dans différentes provinces du pays. À Butembo, la signature de pétitions pour réclamer le retrait de la révision constitutionnelle a été violemment interrompue. Des médias locaux dans différentes provinces ont été interdits et leurs journalistes arrêtés pour avoir abordé des thèmes liés aux élections. Des défenseurs des droits de la personne ont reçu des menaces de mort après qu'ils eurent dénoncé les violences pré-électorales.

Les minerais source de conflits: le paradoxe de l'opulence en RDC

Les ressources génératrices de conflits concernent quatre minerais qui sont exploités dans les provinces toujours en situation de conflit dans l'Est de la RDC, notamment le Sud Kivu, le Nord Kivu et la Province Orientale. Ces minerais sont : la cassitérite, la colombo-tantalite, le wolframite et l'or. Les trois premiers minerais sont mieux connus par le nom du métal qu'ils contiennent, soit l'étain, la tantalite (souvent appelé coltan) et le tungstène, et on y réfère en les regroupant sous le chapeau des 3T (de leur nom en anglais. Voir l'annexe A pour plus de détails).

On évalue que près de 90% des principales mines de l'Est de la RDC ^{vii} sont sous le contrôle de divers groupes armés et de militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui tirent des profits substantiels de ces opérations ^{viii}. Certaines évaluations suggèrent qu'en 2008, les différents groupes armés ont gagné environ 185\$ millions du commerce illicite des minerais. ^{ix}

Plusieurs conditions permettent au commerce illicite de perdurer et de prospérer. Le gouvernement de Kinshasa ne contrôle que partiellement les FARDC, surtout les troupes armées déployées dans l'Est du Congo. De plus, des administrations parallèles issues de groupes armés « intégrés » continuent de gérer des portions du territoire au Nord Kivu. Pour ces raisons, la mise en œuvre des lois et politiques est difficile, tout particulièrement en ce qui a trait aux opérations minières artisanales. D'autre part, le gouvernement du Congo n'a pas la capacité, ni la volonté pour certains de ses membres, d'imposer des mesures permettant de résoudre adéquatement la situation. Ceci est démontré par l'interdiction récente par le président Kabila de toute exploitation et exportation de minerais provenant de l'Est. ^x Jusqu'à présent cette mesure n'a fait qu'appauvrir des milliers de creuseurs artisanaux maintenant au chômage et fait prospérer les filières informelles et illégales du commerce de ces minerais. Toute solution passe d'abord par le retour à la sécurité dans la région, une fois les groupes armés étrangers rapatriés ou neutralisés et les militaires des pays voisins rentrés chez eux. Également, la réforme en profondeur des services de sécurité congolais doit s'accélérer; pour l'Est du Congo, cela implique minimalement le paiement régulier des salaires des militaires, la fin des chaînes de commandement parallèles, le désarmement et la démobilisation d'un grand nombre d'effectifs incorporés au FARDC sans formation.

En outre, tous les pays de la région doivent s'engager dans l'assainissement du commerce des minerais de la RDC. Pour ce faire, ils doivent mettre fin au commerce transfrontalier illégal des produits et s'impliquer de bonne foi dans la mise en œuvre des mesures proposées par la Déclaration du Sommet Spécial de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. ^{xi}

D'autre part, la communauté internationale n'en fait pas suffisamment. Des entreprises étrangères tout au long de la chaîne d'approvisionnement ont intérêt à ce que perdure la situation et les règles du commerce international sont totalement insuffisantes pour

solutionner le problème. Les États doivent mieux réglementer leur industrie extractive qui opère en zones de conflit. Les États-Unis ont fait un premier pas important. Une loi en vigueur depuis juillet 2010 exige que les entreprises américaines divulguent publiquement l'origine des minerais qu'elles utilisent dans leurs produits, à savoir s'ils proviennent de la RDC ou des pays avoisinants. Les entreprises doivent démontrer leurs efforts pour retracer l'origine des minerais. La loi cependant n'impose aucune pénalité et repose principalement sur la réprimande publique.^{xii} D'autres pays s'avèrent plus réticents à imposer des restrictions aux sociétés, notamment le Canada. Le projet de loi C-300 aurait permis d'accroître l'imputabilité des entreprises extractives canadiennes en balisant leurs activités par les normes internationales en matière de droits humains et d'environnement. Le projet de loi a été défait à la Chambre des communes en octobre 2010 avec une très faible majorité.^{xiii}

La violence fondée sur le sexe en RDC

L'exploitation et le commerce des minerais par les groupes armés et les militaires alimentent la violence et les conflits à l'Est de la RDC et mènent à des abus des droits de la personne envers les civils. L'abus le plus bouleversant demeure la prévalence de la violence sexuelle envers les femmes et les filles.

Le Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de la personne commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC stipule que : « Fréquemment, la violence sexuelle a été utilisée pour terroriser la population et l'asservir... Viols publics, viols collectifs, viols systématiques, incestes forcés, mutilations sexuelles, éviscération (de femmes enceintes dans certains cas), mutilation des organes génitaux, cannibalisme sont autant de techniques de guerre qui ont été utilisées contre la population civile.»^{xiv}

L'étendue de la violence sexuelle qui sévit dans la RDC est sans précédent. En 2008-2009, trente milles personnes, principalement des femmes et des filles, ont subi un viol. Ce chiffre équivaut à environ 40 viols chaque jour. Dans la province orientale du Kivu, une femme est violée toutes les deux heures.^{xv} Les troupes gouvernementales appuyées par les Nations Unies, les forces rebelles, et les milices locales sont toutes parties prenantes au problème; les forces de maintien de la paix de l'ONU sont accusées de ne pas en faire assez pour protéger les victimes.^{xvi} La banalisation de la violence sexuelle est telle que les civils sont de plus en plus impliqués dans cette pratique. Un rapport suggère que le nombre de viols perpétrés par des civils a augmenté de dix-sept pour cent.^{xvii}

Dans ce contexte, la violence sexuelle devient une arme de guerre. Elle constitue un élément stratégique des offensives armées. Elle est utilisée parce qu'elle permet de faire éclater les liens communautaires en détruisant les structures familiales traditionnelles et en endommageant l'économie locale.^{xviii} Il y a en plus d'importants risques pour la santé. On estime que 60% des combattants en RDC sont infectés par le VIH. La dissémination inévitable de la maladie équivaut donc à une sentence de mort pour un grand nombre de femmes et de filles.^{xix} L'impunité, pour cause de structures juridiques inadéquates,

contribue à l'efficacité de la stratégie. Les auteurs de viols sont rarement poursuivis en justice, comme le démontre le fait que seuls douze procès ont eu lieu jusqu'à aujourd'hui, en réponse aux viols perpétrés entre 1993 et 2003.^{xx}

La société civile est active en RDC et elle fournit une tribune aux survivantes de viols pour qu'elles s'expriment, permettant de ce fait de dépasser la perception qu'elles sont simplement des victimes passives. Ainsi, la Synergie des femmes victimes de violence sexuelle, une coalition de 35 groupes de femmes de la RDC, enseigne aux survivantes la participation politique et le travail de plaidoyer; ces groupes sont occasionnellement la cible de menaces de la part des autorités.^{xxi} Également, des initiatives soutenues par la mobilisation internationale comme l'hôpital *HEAL Africa*, offrent, en plus des soins médicaux essentiels au traitement du traumatisme physique, des services conseil et des programmes de formation de base pour renforcer la capacité des personnes à se reconstruire.^{xxii} Finalement, ces groupes contribuent à façonner le discours sur le fait que le viol n'est pas un enjeu qui touche uniquement les femmes, mais plutôt un problème qui interpelle chacun et qui appelle, par conséquent, la concertation de tous dans la recherche de solutions.

Recommandations au Canada

La capacité du Canada d'influencer les décideurs dans la région des Grands Lacs s'est beaucoup amenuisée au cours des dernières années, et ce, malgré un historique de 30 ans d'aide au développement à la RDC ou ailleurs dans la région. Ceci est dû à une combinaison de facteurs parmi lesquels, un nombre insuffisant d'effectif en appui à la MONUSCO, soit moins d'une douzaine d'observateurs militaires, de même que le rejet de nombreux appels de l'ONU pour fournir un leadership militaire à la MONUSCO. Le Canada s'est également opposé, sans succès, à l'allègement de la dette de la RDC proposé par le Club de Paris en raison d'un différend entre le gouvernement de la RDC et une compagnie minière canadienne. De plus, le Canada a retiré le Rwanda de sa liste de pays de concentration et, de ce fait, n'a plus la même influence auprès de cet important acteur dans la région.

Le gouvernement du Canada doit réaffirmer son engagement envers la fin de la violence dans l'Est de la RDC en :

- 1) Reconsidérant immédiatement et en augmentant son niveau d'appui à la MONUSCO jusqu'à la fin du mandat de la mission ;
- 2) En fournissant des fonds supplémentaires par le biais des programmes du Fonds pour la paix et la sécurité mondiales du Groupe de travail sur la Stabilisation et la Reconstruction (GTSR) dans la région, en particulier pour les programmes qui appuient la médiation dans le cas des terres en litige et des initiatives de réconciliation ;
- 3) En utilisant son rôle en tant que co-président du Groupe des envoyés spéciaux et des Amis de la CIRGL pour explorer des façons de construire la capacité politique de la CIRGL ;

- 4) En explorant des avenues par lesquelles le Canada peut assister la RDC lors des élections présidentielles 2011.

Le Canada doit s'assurer que les prochaines élections soient libres, transparentes et démocratiques :

- 1) En annonçant rapidement la contribution canadienne à l'organisation des élections;
- 2) En faisant pression, avec les autres bailleurs, sur le gouvernement actuel pour que cesse toute entrave à la liberté d'expression et de réunion ;
- 3) En appuyant et en participant à une mission d'observation électorale, à mettre sur pied rapidement, pour pouvoir suivre dès maintenant toutes les étapes du processus ;
- 4) En soutenant les initiatives de la société civile pour l'éducation civique des populations et l'observation des élections.

Le Canada doit réexaminer ses lois existantes et mettre en œuvre de nouvelles politiques afin de définir une ligne de conduite plus équilibrée dans la promotion des intérêts canadiens, plus spécifiquement en ce qui concerne les compagnies canadiennes qui opèrent en zones de conflit:

- 1) En faisant adopter une loi qui oblige les entreprises canadiennes à faire rapport sur leurs mesures de diligence raisonnable pour s'assurer qu'elles n'utilisent pas de minerais qui profitent aux groupes armés et aux militaires à la source des conflits dans l'Est de la RDC.
- 2) En appuyant les projets de loi émanant de députés qui traitent d'enjeux liés aux compagnies extractives opérant à l'étranger. Ceux-ci incluent :
 - C-354 visant à modifier « la Loi sur les Cours fédérales (promotion et protection des droits de la personne à l'échelle internationale) » ;
 - C-438 portant sur « les activités à l'étranger des entreprises et entités canadiennes, constituant la Commission de surveillance des activités à l'étranger des entreprises et entités canadiennes et modifiant certaines lois en conséquence » ;
 - C-298 portant sur « la responsabilité sociale d'entreprise inhérente aux activités des sociétés minières canadiennes dans des pays en développement » ;
 - C-483 visant à modifier « la Loi sur l'immunité des États (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et torture) ».
- 3) En soutenant les efforts de la CIRGL pour mettre en œuvre un mécanisme de certification et d'en vérifier l'application par chacun des pays membres.
 - Le Canada devrait soutenir en même temps les groupes de la société civile congolaise déjà impliqués dans le domaine afin de s'assurer que le mécanisme soit appliqué de manière transparente et efficace.

- 4) En devenant un pays conforme de L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, un mécanisme volontaire qui vise à réguler les pratiques d'affaire entre entreprises et gouvernements.
 - Ceci inclut d'inciter plus de compagnies extractives canadiennes à endosser L'ITIE et à adopter les normes les plus élevées en terme de divulgation de revenu et de transparence, principalement en révélant les paiements versés aux gouvernements étrangers pays par pays.

Le Canada devrait augmenter son appui aux initiatives qui luttent contre la violence sexuelle en RDC en:

- 1) Poursuivant une approche pangouvernementale en appui aux efforts canadiens et onusiens pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
- 2) Intégrant immédiatement le Plan d'action du Canada pour la mise en œuvre des résolutions du CSNU dans les programmes du GTSR et d'autres activités gouvernementales reliées à la RDC.
- 3) En mettant à profit la visite positive de la Gouverneure générale Michaëlle Jean dans la région en avril 2010 pour instaurer des liens bilatéraux spécifiques et privilégiés avec les ministères concernés par la question, particulièrement le ministère de la Justice pour mettre fin à l'impunité dans le domaine.
- 4) Aidant la RDC à mettre en œuvre son propre plan d'action relatif aux résolutions du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité.
- 5) Dirigeant les fonds canadiens directement vers les organisations de femmes congolaises pour consolider leurs capacités de prévenir par elles-mêmes les violences, secourir les victimes et lutter contre l'impunité, plutôt que de continuer à canaliser les fonds par les agences internationales.
- 6) Promouvoir le travail d'organisations nationales et internationales de la société civile qui mettent l'accent sur le plaidoyer en faveur des droits des femmes et une plus grande participation des femmes aux processus de paix et politiques.
- 7) Augmenter l'appui au personnel canadien qui peut contribuer à la construction de la capacité juridique et au renforcement de mécanismes légaux en RDC.

Annexe 1: Les 3 T et l'or dans la RDC (données de 2008)

	Production estimée dans la RDC (en tonnes)	% de la production mondiale^{xxiii}	Valeur comparative des minerais reliés aux conflits (en millions\$)	Industries importantes^{xxiv}
Tantalite	155	15-20	11.8	Technologies de l'information et des communications (TIC) (ex. les téléphones cellulaires) Transport routier Médicale (ex. prothèses, plaques de cranioplastie, etc.) Aérospatiale Energie
Étain	24,592	6-8	114.9	TIC Transport routier Bijouterie Médicale Alimentation (ex. conserves)
Tungstène	1,300	2-4	7.4	Manufacturière Transport routier Bijouterie Médicale Aérospatiale Énergie
Or	6.5	< 1	50.7	Bijouterie

ⁱ Shah, A., le 21 août 2010. "The Democratic Republic of Congo". Global Issues. Consulté en novembre 2010: <http://www.globalissues.org/article/87/the-democratic-republic-of-congo>

ⁱⁱ Refugees International, 2010. "DR Congo". Consulté en novembre, 2010: <http://www.refugeesinternational.org/where-we-work/africa/dr-congo>

ⁱⁱⁱ Margot Wallström- Représentante spéciale de l'ONU sur la violence sexuelle dans les conflits. Conseil de sécurité des Nations Unies, le 29 Avril 2010.

^{iv} Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies, le 3 octobre 2010, « République Démocratique du Congo 1993-2003 Rapport Mapping des Nations Unies – Fiche d'information n° 5. » http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/Fiche5_ressources_naturelles_FINAL.pdf

^v La Déclaration de Nairobi de 2007, les Actes d'Engagement de 2008 et l'Accord de paix de 2009 avec le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP).

^{vi} Vircoulon, T., le 23 Novembre, 2010. "DR Congo: Why is there still a Kivu problem?" The Africa Report. Accessed November, 2010: <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/central-africa/dr-congo/vircoulon-why-is-there-still-a-kivu-problem.aspx>

- vii Toute l'exploitation minière dans l'est de la RDC est considérée artisanale, c'est à dire qu'elle utilise le travail manuel et des outils et technologies de base. C'est différent de l'exploitation industrielle.
- viii BSR., Mai 2010. "Conflict Minerals and the Democratic Republic of Congo". Consulté en novembre 2010: http://www.bsr.org/reports/BSR_Conflict_Minerals_and_the_DRC.pdf
- ix The Enough Project, le 24 avril 2009. "A Comprehensive Approach to Congo's Conflict Minerals- Strategy Paper." Consulté en novembre 2010: <http://www.enoughproject.org/publications/comprehensive-approach-conflict-minerals-strategy-paper#6>
- x The Enough Project. "Ban on Mining an Incomplete Solution to Conflict Minerals". Communiqué de presse, le 17 septembre 2010. Consulté en novembre 2010: <http://allafrica.com/stories/201009201338.html>
- xi Adoptée à Lusaka le 15 décembre 2010 dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs: Déclaration du Sommet Spécial de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, <http://cirgl.org/spip.php?article78>
- xii Sheridan, M-B., le 21 juillet 2010. "US financial reform bill also targets 'conflict minerals' from Congo". Consulté en novembre 2010: <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2010/07/20/AR2010072006212.html>
- xiii Mining Watch, le 28 octobre 2010. "Vote on Bill C-300 Signals Strong Momentum Towards Regulation of Canadian Mining Industry Overseas". Consulté en novembre 2010: <http://www.miningwatch.ca/en/vote-bill-c-300-signals-strong-momentum-towards-regulation-canadian-mining-industry-overseas>
- xiv HCDH, le 3 octobre 2010, consulté en novembre, « République démocratique du Congo, 1993-2003 : Rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme", http://www.ohchr.org/Documents/Countries/ZR/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf
- xv Action by Churches Together, le 1 avril 2010. "Eastern DRC Conflict and Displacement". Consulté en novembre 2010: <http://www.act-intl.org/appeals.php?uid=155>
- xvi The BBC, le 14 octobre 2010. "DR Congo troops in rape and murder claim". Consulté en novembre 2010: <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-11548090>
- xvii Mail & Guardian (South Africa), le 15 avril 2010. "Civilian rape rockets in DRC". Consulté en novembre 2010: <http://www.mg.co.za/article/2010-04-15-civilian-rape-rockets-in-drc>
- xviii McConnell, H., le 10 février 2009. "Deconstructing Sexual Violence in Congo". Change.org. Consulté en novembre 2010: http://humanrights.change.org/blog/view/deconstructing_sexual_violence_in_congo
- xix The Women's International Perspective, le 27 septembre 2010. "DRC: Rape in Congo Can Be Death Sentence to Women". Consulté en novembre 2010: http://www.peacewomen.org/news_article.php?id=2007&type=news
- xx Justice Ghana, le 3 octobre 2010. "UN human rights report documents horrors of ethnic violence in DRC". Consulté en novembre 2010: http://www.justiceghana.com/index.php?option=com_content&view=article&id=3992&Itemid=72
- xxi Berkley Center, le 4 octobre 2010. "The Congo Crisis: Women and War". Consulté en novembre 2010: <http://vimeo.com/15534247>
- xxii McConnell, H., 2 March, 2009. "Community-Driven Responses to Rape in Congo". Change.org. Accessed November, 2010: <http://humanrights.change.org/blog/view/community-driven-responses-to-rape-in-congo>
- xxiii Voir The Enough Project. "A Comprehensive Approach..." Consulté en novembre 2010: <http://www.enoughproject.org/publications/comprehensive-approach-conflict-minerals-strategy-paper#6>
- xxiv Voir BSR. "Conflict Minerals...". Consulté en novembre 2010: http://www.bsr.org/reports/BSR_Conflict_Minerals_and_the_DRC.pdf